

Communiqué du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique

Les premiers ministres établissent le Partenariat pour l'énergie propre du Canada atlantique

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Saint John (Nouveau-Brunswick), le 12 avril 2017 – Le développement d'une nouvelle économie fondée sur les principes de la croissance propre, la conception de technologies de pointe, la diversification des sources d'énergie et l'utilisation efficace de l'énergie représentent des occasions uniques de créer des emplois au Canada atlantique et de stimuler l'économie de la région.

Les premiers ministres de la région de l'Atlantique entendent unir leurs efforts afin d'exploiter le potentiel de la croissance propre et profiter de la position du Canada atlantique en tant que pôle de l'énergie propre pour que le passage à cette nouvelle économie favorise l'innovation et la création d'emplois dans la région.

C'est pourquoi les premiers ministres de la région de l'Atlantique ont établi le Partenariat pour l'énergie propre du Canada atlantique. Le Partenariat s'intéressera aux moyens d'améliorer l'infrastructure de production et de transmission d'électricité, à la promotion de l'efficacité énergétique ainsi qu'à la démonstration, à la mise en place, à l'adoption et à l'exportation des technologies d'énergie propre. Le Partenariat se penchera également sur la mise en place d'un réseau de distribution intégré et multiple qui favorisera l'innovation, la sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement ainsi que la rentabilité.

Fort de la collaboration soutenue entre les ministres de l'Énergie de la région, le Partenariat pour l'énergie propre du Canada atlantique amènera les provinces à travailler ensemble et avec le gouvernement du Canada afin de trouver des occasions d'améliorer et de renforcer le secteur de l'énergie de la région, tout en réalisant leurs objectifs liés au Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Ces objectifs cadrent étroitement avec ceux de la Stratégie de croissance pour l'Atlantique, annoncée par les premiers ministres et les ministres fédéraux de la région en juillet 2016.

Cette collaboration accrue en matière d'énergie au Canada atlantique permettra ce qui suit :

- Faire le nécessaire pour répondre aux besoins en matière de production d'énergie et de capacité de transmission à l'échelle du Canada atlantique.
- Appuyer l'exploitation de sources d'énergie renouvelables et non émettrices, pour ainsi accroître la capacité du Canada atlantique à produire et à exporter de l'énergie propre.
- Multiplier les efforts de promotion de l'efficacité énergétique auprès des secteurs industriels, commerciaux et résidentiels, principalement dans les collectivités à faible revenu et les collectivités autochtones.
- Mettre à profit les technologies des réseaux électriques intelligents et du stockage d'énergie afin de mieux utiliser l'énergie propre et d'électrifier davantage les secteurs du chauffage, du transport et de l'industrie.
- Étudier les possibilités d'obtenir des fonds du gouvernement fédéral et du secteur privé afin de soutenir des changements transformateurs à l'infrastructure énergétique de la région.

En outre, le Partenariat permettra aux provinces d'orienter et de diriger la collaboration avec le gouvernement fédéral et les principaux partenaires du secteur de l'énergie de la région.

Les premiers ministres ont demandé à leurs ministres de l'Énergie d'élaborer, en collaboration avec les partenaires du secteur dans la région, un plan d'action pour le Partenariat d'ici l'été 2017.

Le Canada atlantique est un chef de file de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, au cours de la dernière décennie, la région a réduit ses émissions de 20 %. Nous pouvons les réduire davantage en travaillant ensemble et avec le gouvernement fédéral. Grâce au Partenariat, le Canada atlantique peut atteindre son but de produire de l'énergie de façon plus efficace et écologique, ce qui favorisera les technologies propres, les approches novatrices et les possibilités d'exporter, tout en faisant progresser les objectifs régionaux et nationaux en matière de lutte contre les répercussions des changements climatiques.

– 30 –

Renseignements :

Tina Robichaud, cabinet du premier ministre du Nouveau-Brunswick, 506-453-2144

Michelle Cannizzaro, cabinet du premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, 709-729-3960

David Jackson, cabinet du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, 902-424-6600

Mary Moszynski, cabinet du premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, 902-368-4400